



Charte du cuisiniste

Pourquoi acheter une cuisine chez un membre UPEC ?

Les membres de l'UPEC s'engagent à vous offrir les prestations suivantes :

- ◆ Un show-room représentatif et des conseils sur mesure
- ◆ Un devis détaillé
- ◆ Pas de remises abusives
- ◆ Un plan technique précis
- ◆ Un bon de commande accompagné d'une perspective
- ◆ Coordonner les travaux des différents corps de métier (si prévu)
- ◆ La livraison et la pose selon les règles de l'art
- ◆ La remise d'un certificat de fin de travaux
- ◆ Des explications lors de la mise en service de l'installation
- ◆ Remise de la facture et des certificats de garantie
- ◆ Un service après-vente
- ◆ Une conciliation en cas de litige

N'hésitez pas à demander plus d'informations à votre cuisiniste.

www.upeck.be

Cachet et signature du cuisiniste